الإجتماع الثاني لوزراء الشؤون الخارجية لدول الحوض الغربي للبحر الأبيض المتوسط

DEUXIEME REUNION DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DES PAYS DE LA MEDITERRANEE OCCIDENTALE

ALGER, LE 26-27 OCTOBRE 1991

الجزائر في 26-27 أكتوبر 1991

DECLARATION MINISTERIELLE D'ALGER

Les Ministres des Affaires étrangères d'Algérie, d'Espagne, de France, d'Italie, de la Jamahiriya arabe libyenne, de Malte, du Maroc, de Mauritanie, du Portugal et de Tunisie se sont réunis les 26 et 27 octobre à Alger à l'invitation du Gouvernement algérien. Le Représentant de la Commission des Communautés Européennes a assisté en qualité d'Observateur. Cette réunion a été précédée d'une réunion préparatoire au niveau des Hauts fonctionnaires. Les Ministres ont accueilli avec satisfaction la participation de Malte à leurs travaux en qualité de membre à part entière.

DIALOGUE POLITIQUE

1 - Les Ministres se sont félicités de la relance de leur dialogue et de leur coopération dans l'esprit des orientations et des principes de la déclaration de Rome du 10 octobre 1990. Ils ont exprimé leur conviction que le cadre ainsi formé comporte de grandes potentialités pour l'intensification de leur dialogue, de leur concertation politique et de l'évolution qualitative de leur coopération économique.

2 - Les Ministres ont réitéré la volonté de leurs pays d'oeuvrer à la réduction des écarts existant dans les niveaux de développement en Méditerranée occidentale. Ils ont estimé à cet égard que l'action collective que leurs pays entreprennent dans ce cadre contribuera à les réduire et à engendrer une dynamique de coopération mutuellement avantageuse.

3 - Les Ministres sont convaincus que l'affermissement de la démocratie et des libertés politiques et économiques contribuera à l'amélioration de leurs relations mutuelles et, au-delà, des conditions de la stabilité et de la sécurité régionales.

4 - Les Ministres ont estimé que leurs communautés respectives ainsi que l'échange des personnes entre les rives de la Méditerranée, dans le respect des lois et règlements en vigueur, contribuent au développement des liens d'amitié et de coopération entre leurs pays. Ils ont souligné l'importance qu'ils attachent au respect de la dignité et de la sécurité de leurs ressortissants, ainsi qu'à la qualité de leurs conditions de séjour, de travail et de circulation.

5 - Les Ministres ont réitéré leur volonté d'inaugurer une nouvelle ère de solidarité qui réponde aux aspirations de leurs peuples, par l'établissement des objectifs communs

et des principes nécessaires à l'instauration d'un cadre global et permanent de paix, de liberté et de prospérité.

6 - Dans cet esprit, ils ont retenu les objectifs suivants :

- préserver la sécurité des pays de la région et contribuer à une plus grande stabilité régionale ;

- promouvoir un développement économique et social qui permette de réduire, dans un esprit de solidarité, les déséquilibres existant dans leur région.

- construire des relations de bon voisinage permettant le développement d'un dialogue entre les différentes cultures dans un esprit de tolérance et de compréhension et dans le respect des droits de l'Homme.

7 - Afin de réaliser ces objectifs, les Ministres ont réaffirmé leur attachement aux buts et principes de la Charte des Nations-Unies, notamment le non recours à la force, le règlement pacifique des différends, le respect de la souveraineté nationale, l'intégrité territoriale des Etats et la non ingérence dans leurs affaires intérieures.

8 - Les Ministres ont réitéré leur attachement aux principes de la globalité et de l'indivisibilité de la sécurité en Méditerranée et en Europe, et sont convenus d'inscrire leurs actions dans le cadre de la promotion de la paix et de

la coopération dans toute la région méditerranéenne. Désireux de prendre en compte les spécificités de leur sous-région, ils ont conféré une nouvelle dimension à leur concertation en instituant des consultations sur les moyens d'accroître leur confiance mutuelle. Ces consultations prendront la forme de réunions entre responsables des Ministères des Affaires étrangères concernés. Le mandat du Comité politique sera de débattre les questions politiques et de sécurité d'intérêt commun, en particulier l'ensemble des principes qui doivent régir leur dialogue et leur coopération.

9 - Les Ministres ont évoqué les mesures restrictives à l'encontre d'un pays membre. Ils considèrent que le dialogue ainsi entamé permettra d'approfondir la compréhension des points de vue des pays de la CEE et de l'UMA, en vue d'instaurer les conditions propres à surmonter tout obstacle au développement harmonieux de leur coopération.

10 - Les Ministres ont constaté que les changements historiques qui se sont produits sur le continent européen, notamment dans le cadre de la CSCE, ont créé un climat international plus favorable et ouvert des perspectives nouvelles de paix et de coopération en Europe.

11- Les Ministres ont également noté avec satisfaction l'évolution positive intervenue dans la région du Maghreb arabe et des perspectives qu'elle offre pour le développement de la coopération entre l'UMA et la Communauté européenne.

12- Les Ministres ont exprimé l'espoir que la Conférence de paix au Moyen-Orient, qui doit s'ouvrir prochainement à Madrid, aboutisse à un règlement définitif, global et juste du conflit arabo-israélien sur la base des résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité prévoyant, en particulier, le retrait d'Israël des territoires occupés, et permette de garantir la sécurité et la stabilité de tous les Etats de la région ainsi que la réalisation par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination.

La Conférence aura d'autant plus de chance d'aboutir que des mesures propres à créer un climat de confiance seront prises par les parties, notamment en ce qui concerne les implantations.

13- Les Ministres ont exprimé leur satisfaction face à l'évolution de la situation au Liban et soutiennent les efforts déployés pour consolider la paix retrouvée. Ils ont réitéré leur attachement à la mise en oeuvre complète des Accords de Taëf afin de permettre à l'Etat libanais d'étendre son autorité à l'ensemble du territoire national et de consolider l'indépendance et l'intégrité territoriale de ce

pays. Ils soulignent, dans ce contexte, la nécessité de l'application de la résolution 425 du Conseil de Sécurité.

14- Considérant que l'évolution de la situation internationale est de nature à favoriser les conditions pour une coopération globale dans le bassin méditerranéen, les Ministres réaffirment l'appel lancé à Rome dans leur déclaration sur la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Méditerranée, et décident de conjuguer leurs efforts pour sa réalisation comme contribution à la stabilité et au développement.

15- Dans le domaine du désarmement, ils ont accueilli avec intérêt les efforts visant à généraliser le contrôle des armements et le désarmement dans diverses régions du monde. Ils ont exprimé à cet égard leur attachement au respect du droit égal de tous les pays à la sécurité conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. Ils ont appelé à la conclusion rapide de la Convention sur les armes chimiques en négociation à la Conférence du désarmement à Genève.

16 - Les Ministres ont souligné l'importance de la tenue de la première réunion au Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement au début de l'année 1992 à Tunis.

Dans ce cadre, ils sont convenus de tenir, à Tunis, une réunion préparatoire au niveau des Ministres des Affaires Etrangères.

17- Dans le même esprit, et en vue de resserrer les liens entre les peuples de leur région, les Ministres ont salué les perspectives offertes par des rencontres de représentants des Parlements.

COOPERATION

18- Les Ministres considèrent que le renforcement de la coopération économique, financière, scientifique culturelle et sociale, entre les pays concernés doit permettre l'affirmation progressive de la Méditerranée occidentale, comme espace de développement et de solidarité. A cet égard, ils ont pris note avec satisfaction des travaux des huit groupes qui ont abouti à l'identification des projets et actions concrets dans les différents secteurs de coopération. Ils retiennent les priorités suivantes :

- la protection et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles ;

- la valorisation des richesses culturelles et la prise en compte des mutations des sociétés contemporaines ;

- le développement des infrastructures et l'interconnexion des réseaux de communication et de télécommunication ;

- le développement économique dans les secteurs productifs agricole, industriel et des services ;

- la définition de mécanismes et de moyens nouveaux de financement.

Pour chacun de ces grands axes des projets ont été suggérés. Ils ont en commun de favoriser l'intégration régionale et de favoriser le développement des partenaires de la région. Les Ministres ont insisté sur la nécessité de doter la coopération régionale de nouvelles ressources correspondant aux projets mis en oeuvre et qui tiennent compte de sa spécificité et de son caractère stratégique.

Institution financière multilatérale à vocation régionale.

19 - Les actions doivent viser à accroître l'intégration et la complémentarité économique et financière entre les pays membres. Les Ministres ont donné instruction à leurs experts d'oeuvrer à la concrétisation du projet de création d'une institution financière à vocation régionale. Des mécanismes appropriés facilitant les flux d'investissement publics et privés nécessaires à la réalisation de projets dans les pays du Maghreb seront mis en place. Ils permettront

principalement d'appuyer des accords de partenariat et des projets de transfert de technologie.

A cet effet, les Ministres demandent aux experts :

- d'approfondir les aspects techniques afférents à la création de l'institution financière régionale ;

- d'élaborer un mécanisme de soutien et d'assistance aux entreprises maghrébines en vue, notamment, de favoriser le partenariat et l'investissement productif ;

- d'accélérer la création d'une banque de données méditerranéenne ;

- d'identifier les mesures et moyens de nature à promouvoir les investissements européens directs dans les pays maghrébins.

Autosuffisance alimentaire et lutte contre la désertification.

20 - Dans le domaine agricole et dans le but d'arriver à l'autosuffisance alimentaire, la coopération en Méditerranée occidentale mettra l'accent sur la gestion rationnelle des ressources naturelles (l'eau, le sol et la forêt), la lutte contre la désertification, l'appui à la formation et à la recherche agronomique et l'appui au renforcement

institutionnel. Un effort particulier sera consacré au rapprochement des filières de production et de transformation.

Le plan d'action comportera des projets dans les domaines suivants :

- recherche et coopération scientifique ;
- gestion rationnelle des ressources naturelles et lutte contre la désertification ;
- partenariat sur les filières de production et de transformation ;
- formation.

Dette

21 - Les Ministres sont convaincus que le fardeau de la dette des pays de l'UMA hypothèquent l'avenir de leurs économies et que son allégement reste une condition essentielle du développement économique. Dans un esprit de solidarité et de compréhension mutuelle, et dans le cadre des engagements internationaux de chaque pays, les Ministres ont chargé le groupe de travail sur la dette de poursuivre ses travaux en vue de parvenir à une formule qui permette le développement et la prospérité des pays de la région.

Une coopération technique devra s'établir afin d'échanger des informations sur les méthodes de gestion et de rechercher en commun les améliorations envisageables, notamment des stages de formations pourront être proposés aux cadres maghrébins et des missions de conseil pourront être envoyées à la demande des pays débiteurs. Les programmes d'informatisation pour la gestion de la dette seront développés en liaison avec la CNUCED et la Banque Mondiale.

Communautés respectives et questions migratoires

22 - La situation des communautés respectives et les questions migratoires ont été l'objet d'un examen attentif. Les Ministres ont marqué leur volonté de promouvoir l'égalité de chances et de traitement des communautés immigrées avec les nationaux des pays d'accueil sur les plans économique, social et culturel et ont décidé d'accorder une attention particulière aux conditions d'accueil de séjour et d'insertion de leurs communautés respectives, en tenant compte des perspectives de construction européenne et maghrébine.

23- Ils ont procédé à un échange de vues sur les problèmes liés aux personnes en situation irrégulière au regard du séjour et de l'emploi.

24- Les Ministres conviennent que le groupe de travail sur les communautés respectives et sur les questions migratoires constitue un cadre adéquat de réflexion, de concertation et d'identification des voies et moyens susceptibles de développer leur coopération dans ces domaines. Les Ministres ont invité le groupe de travail à préparer pour l'année 1992 une réunion des Ministres du Travail.

Dialogue culturel et sauvegarde du patrimoine.

25 - La valorisation des patrimoines culturels, la promotion des cultures et l'approche des problèmes contemporains des sociétés des deux rives de la Méditerranée occidentale appellent une réflexion et une impulsion régionales : des échanges, des rencontres, des manifestations et des projets communs seront programmés à cet effet :

- Des manifestations sont d'ores et déjà prévues dans le court terme : congrès méditerranéen d'éthnologie historique à Lisbonne, séminaire sur l'inventaire et la classification des centres historiques à Rome, réunion sur la préservation du patrimoine culturel à Valence, salon du livre à Tunis, colloque a Ouarzazate sur l'architecture de terre.

Infrastructures, transports et communications

26 - Les infrastructures de base de communications et de télécommunications constituent un préalable au développement social et économique. Elles contribuent, de surcroît, au renforcement d'un espace méditerranéen occidental structuré.

27 - L'interconnexion des réseaux (transports terrestres, aériens et maritimes, télécommunication, météorologie et services postaux) et le développement des infrastructures de base (grands ouvrages hydrauliques, adduction d'eau potable, assainissement des milieux urbains) ont été l'objet d'une concertation entre les pays membres.

28 - Dans ce cadre une attention particulière sera apportée aux grands projets ci-après : liaison fixe sur le Détroit de Gibraltar, parachèvement de l'autoroute de l'Unité Maghrébine, modernisation du chemin de fer transmaghrébin, réalisation d'artères de télécommunication à fibres optiques terrestres et sous-marines, création d'un centre de lutte antipollution marine.

Développement technologique et recherche scientifique.

29 - La stimulation de la coopération euro-maghrébine dans ces domaines reposera sur la mise en commun des ressources matérielles et humaines des pays membres, sur l'identification d'actions prioritaires d'intérêt commun et sur la consolidation et l'élargissement de la coopération déjà existante. Des projets ont été proposés dans les secteurs suivants :

- réseau d'information scientifique et technique ;
- lutte contre les pollutions ;
- énergies renouvelables ;
- lutte contre les produits toxiques ;
- développement de l'informatique ;
- micro-électronique et biotechnologie.

30 - Il a été examiné l'idée de créer un projet de type EUREKA en Méditerranée occidentale, qui serait l'aboutissement de cette nouvelle phase de coopération.

Environnement

31 - Il a été examiné de façon approfondie toutes les questions afférentes à l'Environnement à l'échelle régionale, qu'il s'agisse de la protection des ressources et

des milieux naturels, de l'étude du climat, de la qualité des milieux marins ou de la lutte contre les pollutions et les dégradations de l'environnement. Dans ce cadre les projets suivants ont été identifiés. Ils pourront faire l'objet d'un programme d'action :

- mise en oeuvre d'un système d'évaluation continue de l'état de
l'environnement dans la région ;

- réalisation de stations d'épuration des eaux usées domestiques et industrielles et d'installations de traitement des déchets solides, en vue de sauvegarder les eaux et les milieux marins ;

- mise en place de centres nationaux d'intervention en cas de catastrophes et des moyens assurant une meilleure coordination des interventions ;

- s'agissant des questions liées à l'assainissement des petites et moyennes communes, mise en oeuvre d'un programme de recherche appliquée devant déboucher sur la conception d'une station d'opération euro-maghrébine spécifique à réaliser dans le cadre d'un partenariat bilatéral ou régional.

SUIVI

32 - La mise en oeuvre des projets qui précèdent implique à la fois la concertation entre les responsables sectoriels, éventuellement au niveau ministériel, et l'approfondissement des projets retenus, sous l'impulsion de groupes techniques spécialisés.

Un calendrier de réunions des groupes de travail sera arrêté par les coordonnateurs nationaux en vue d'une mise en oeuvre rapide des projets retenus. Les groupes de travail se réuniront, autant que possible, avant la fin du mois de janvier 1992.

33 - Le comité politique se réunira dès que possible, après consultations entre les pays membres.

34 - Les Ministres ont décidé de tenir leur prochaine réunion ordinaire dans le courant du deuxième semestre de l'année 1992. Le lieu de la Conférence sera déterminé par voie de consultations.

35 - Les Ministres ont remercié le gouvernement algérien de sa chaleureuse hospitalité.